

DELIBERATION N°2022-11 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R.2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la communication faite en Commission finances le 15 mars 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Augier, adjoint délégué aux finances, relatif aux conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 de la Ville,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés pour le compte administratif (abstention de Luc WATTELLE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour le compte de gestion

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	10 446 930,86 €	2 857 237,12 €	13 304 167,98 €
DEPENSES	8 747 791,54 €	4 029 403,52 €	12 777 195,06 €
RESULTAT	1 699 139,32 €	-1 172 166,40 €	526 972,92 €
RESULTAT REPORTE N-1	1 012 753,01 €	-198 961,10 €	813 791,91 €
TOTAL (REALISATION + REPORTS)	2 711 892,33 €	-1 371 127,50 €	1 340 764,83 €

ADOPTÉ le compte de gestion du receveur dont les résultats sont en adéquation avec le compte administratif pour le même exercice.

RAPPELLE que l'état des restes à réaliser 2021 s'établit comme suit :

- Dépenses = 1 145 973,48 €
- Recettes = 4 716 982,00 €

La Présidente de séance,

Nathalie JAQUEMET





**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le 24 mars à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 17 mars 2022 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19 Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nathalie JAQUEMET, Première Adjointe.

Etaient Présents :

Mme JAQUEMET,
Première Adjointe,

Mmes BUNOUF, GUENEGAN,
MM. AUGIER, PELLIGRI, DIOT,

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, LE GRAND, PIRES, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON
MM. SEBBAH, CUIGNET, CLERMONT, VERDYS, BRUN, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. WATTELLE donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. SAZDOVITCH donne pouvoir à M. AUGIER
Mme LEVEL donne pouvoir à M. DIOT
M. MEZURE donne pouvoir à Mme FELGERES
M. HUA donne pouvoir à Mme BUNOUF
Mme ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BINOUF
Mme BLIN donne pouvoir à M. PELLIGRI
M. AOUN donne pouvoir à Mme GUENEGAN
M. SUCHET donne pouvoir à M. VERDYS

Absents :

-

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.